

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

RÈGLEMENT NUMÉRO 837-18

**RÈGLEMENT ABROGEANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 653-05 TEL
QU'AMENDÉ CONSTITUANT LA
COMMISSION DES SPORTS,
CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

PROPOSÉ PAR: madame la conseillère Julie Rondeau

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Sylvain Bouchard

RÉSOLU : unanimité

AVIS DE MOTION: 14 août 2018

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT : 14 août 2018

ADOPTION: 11 septembre 2018

ENTRÉE EN VIGUEUR: 13 septembre 2018

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE, ET IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ, COMME SUIT :

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été présenté en même temps que l'avis de motion;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le règlement numéro 653-05 tel qu'amendé constituant la commission des sports, culture et vie communautaire, est par la présente, abrogé à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Signé) Jocelyne Bates _____
MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE

(Signé) Pascalie Tanguay
ME PASCALIE TANGUAY
GREFFIÈRE